

ont formulé des propositions susceptibles d'entraîner de nouvelles dépenses. De fait, pas plus tard que samedi, des divergences de vues ont été constatées dans les rangs de notre parti.

J'ai à poser au ministre une question qui, me semble-t-il, touche à la source même du problème que nous envisageons. Il conviendra, je crois, que durant les deux ou trois prochaines années, le ministère des Finances pratique l'économie plus qu'il n'a jamais tenté de le faire jusqu'ici. Si les choses continuent à la même allure, la situation finira par devenir désespérée pour le ministre, ce qui serait regrettable et, en outre, il échouera à la tâche, ce qui le serait encore davantage aux yeux du public.

Dans mon discours sur le budget, je me suis hasardé à parler des travaux du comité Geddes de Grande-Bretagne, après la première Grande Guerre, et j'ai bien pris soin de dire que, à mon avis, cet organisme était allé trop loin et n'avait probablement pas fait œuvre utile. Quoi qu'il en soit, je n'entrevois aucun espoir d'abaisser nos dépenses dans une limite de temps raisonnable à moins que nous ne changions notre fusil d'épaule et à moins que quelqu'un, qui ne saurait être que le ministre des Finances lui-même, n'informe les autres ministères que leurs frais ne devront pas dépasser un certain maximum. Autrement, il me semble que le ministre combattra en vain et que ses efforts seront voués à un échec.

Prenons par exemple un point soulevé à la Chambre par l'honorable député de St. Paul's, savoir que les crédits du service civil s'établissent à 299 millions, soit la moitié de notre budget entier d'avant-guerre. Sans vouloir m'attarder sur ce sujet, je tiens à dire au ministre que la ligne de conduite qu'il vient d'exposer le conduira fatallement à un échec au cours des années à venir. Il devra imaginer quelque autre moyen. J'ai l'impression qu'en Grande-Bretagne les choses se passent un peu différemment et que c'est le trésor qui a la haute main sur les dépenses et qui indique aux divers ministères quelles sommes seront mises à leur disposition. Je ne sais pas quelle procédure est suivie à la Chambre des communes et je ne traite ici que d'une question d'affaires. Cependant, il me semble que si le ministre ne se rend pas à ma mise en garde, il faillira à la tâche.

Le ministre peut-il choisir l'un ou l'autre des postes des crédits, celui qui a trait à l'Office national du film par exemple, et nous expliquer avec précision ce qui arrive lorsqu'un crédit supplémentaire lui est proposé? Il préférerait peut-être choisir son exemple parmi ses propres crédits. Au haut de la page 22,

du budget des dépenses supplémentaires pour 1945-1946 se trouve un poste de \$200,000 pour impressions et papeterie. Je voudrais simplement savoir comment on procède, de qui émane l'initiative et quel moyen l'on prend pour faire ajouter ces postes. Je me demande si le ministre s'en remet à quelqu'un d'autre du soin de vérifier si ce montant est vraiment requis ou si les intéressés se disent simplement que, puisqu'ils ont besoin de fonds, la somme de \$200,000 sera aussi facilement votée que toute autre somme qu'ils auraient pu fixer.

Un dernier mot. J'espère,—et j'entends soumettre cette proposition à mon chef qui, je le crois l'accueillera favorablement,—qu'au début de la prochaine session, ces crédits seront examinés d'une façon un peu différente. Je compte que nous pourrons savoir à quoi nous en tenir. La chose était impossible en ces derniers jours de la session, mais j'espère qu'il en sera autrement à la prochaine occasion.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas pris personnellement en considération le crédit de \$260,000 qui comprend le poste de \$200,000 mentionné par l'honorable député. Les fonctionnaires de mon ministère l'ont inséré dans le budget des dépenses supplémentaires sans faire de commentaires et je l'ai accepté parce que je fais confiance à mes aides. Le Conseil du Trésor a dû être mis au courant de ce crédit par l'entremise du contrôleur du trésor, M. B. G. McIntyre. J'ai une telle confiance dans M. McIntyre, fonctionnaire au service du département des Finances depuis trente ou quarante ans, qui connaît le prix de l'économie et dont le travail consiste précisément et exclusivement à vérifier les dépenses, que si cet employé me dit qu'on a besoin de \$260,000, je puis être assuré qu'il en est ainsi. Il n'est donc pas nécessaire pour moi de vérifier.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je ne prétends pas que le ministre doit lui-même consacrer son temps à cette vérification. Je parle avec sincérité et dans l'unique dessein de l'aider, convaincu que je suis d'avoir raison lorsque j'affirme que, à moins que le ministre ne change son fusil d'épaule, nous allons droit à la catastrophe.

M. BRACKEN: Nous avons discuté l'autre soir en comité des subsides les crédits de l'Office national du film qui figurent à trois endroits différents, d'abord dans les crédits civils principaux, ensuite dans le budget des dépenses de guerre et enfin dans les crédits supplémentaires. Les fonctionnaires qui accompagnent le ministre peuvent-ils calculer quelle sera la somme globale affectée à cet office? On ne nous a jamais fait part de ce total. Quel était-il l'an dernier et quel sera-t-il cette année?